



Structure régionale
d'éducation thérapeutique
en Pays de la Loire

CRITERES DE QUALITE
D'UNE FORMATION EN ETP
NIVEAU 1 (40H minimum)
en formation initiale

Soutenue par :



Coordonnée par :



Critères de qualité d'une formation

niveau 1 (40h) en ETP en formation initiale

Contextualisation

Cette liste a été établie par le Groupe de Travail « Formation » de la SR ETP afin de développer la qualité des formations niveau 1 (dites « 40h ») en ETP proposées **par les instituts de formation initiale** des Pays de la Loire.

Elle se base essentiellement sur l'expérience des membres de ce groupe de travail ainsi que sur diverses ressources complémentaires*.

Elle présente un ensemble de critères de qualité, qui n'ont volontairement pas été classés.

* Ressources complémentaires :

- l'article « Pour des critères de qualité des formations (niveau 1) à l'ETP » de R. Gagnayre, JF D'Ivernois et les membres d'un groupe de travail

- la liste de données à prendre en compte pour choisir un organisme de formation en ETP, en vue d'une formation validante - Avis du Conseil Scientifique du Pôle de Ressources en Education Thérapeutique du Patient - Ile de France - 8 Juillet 2015

- les critères de qualité d'un programme d'ETP définis par l'HAS,

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-05/criteres_de_qualite_dune_education_therapeutique_du_patient_web.pdf

- la liste des 6 critères de qualité fixé par les OPCA

<https://www.cpformation.com/les-6-criteres-de-qualite-fixes-par-les-opca-pour-2017/>

- le Cahier des charges régional des formations à l'éducation thérapeutique du patient : Sensibilisation et Formation de niveau 1 (40 heures) du CERFEP

<https://cerfep.iseformsante.fr/formation/>

- la Grille d'aide à l'auto-questionnement sur la qualité des formations en ETP du CERFEP

- la page dédiée du site Internet de Ressources en ETP Auvergne Rhône Alpes Ephora
<http://ephora.fr/ind/m.asp?id=606>

5 aspects

Formateurs, Equipe de formation, Organisme de formation

Organisation et programme de la formation

Public

Référentiels de formations

Formateurs, Equipe de formation, Organisme de formation

Formateur(s) :

- **Expertise** des formateurs, en termes de :
 - **Connaissances théoriques sur :**
 - L'ETP : minimum formation « 40h » pour tous les formateurs,
 - La politique régionale et les démarches de déclaration de programme, d'auto-évaluation annuelle et quadriennale : dans l'équipe de formateurs ;
 - **Compétences de terrain**, avec une pratique éprouvée : ETP, recherche en ETP, formation ETP et/ou pédagogie.
- Dans une démarche perpétuelle de développement et d'actualisation de ses connaissances et de ses compétences par :
 - la formation continue,
 - la veille documentaire,
 - l'échange de pratiques entre formateurs.
- Pas de conflit d'intérêt, pas d'intérêt marchand (vente de produit et service)

Equipe de formateurs

- **Pluriprofessionnelle**
- **Interne et/ou externe à l'établissement**
- Plus-value de la présence de **patients / parents ressources formés à l'ETP**

Organisme de formation

- **Coordination** des formateurs (pédagogie, discours, vocabulaire...)
- **Organisation** de temps de rencontre et de préparation collective des formateurs au minimum 1 fois par an
- **Détenteur d'un Numéro d'organisme de formation**
- **Détenteur d'Agréments** : DPC, Datadock / Qualiopi, CFP, France compétences ...

Pour rappel : cf. critères de qualité d'un programme d'ETP (Guide méthodologique HAS INPES juin 2007)

« Un programme d'ETP doit être réalisé par des soignants formés à :

- La démarche ETP*
- les techniques pédagogiques*
- le travail en équipe*
- la coordination des actions »*

Organisation et programme de la formation

Contenu :

- Equilibre entre théorie et mise en pratique pour une transférabilité des acquis / compétences :
 - Théorie : en présentiel principalement, ou le cas échéant en visioconférence (selon le contexte), et possibilité d'e-learning en complément,
 - Mise en pratique / transfert des acquis : simulation en santé, stage, observation, expérimentation d'outils, jeux de rôles avec des patients et/ou patients ressources, ...
- Mise en œuvre de méthodes interactives et participatives, techniques d'animation et outils pédagogiques variés, qui peuvent être utilisables avec les patients
- Soumission d'exemples et problèmes concrets de développement de programme ou d'action d'ETP (préparer les participants à y répondre)
- Appui sur l'expérience individuelle, qu'elle soit professionnelle, basée sur le vécu de stage des participants ou autre
- Remise des supports présentés pendant la formation (topo, références des outils...), d'une bibliographie actualisée et pertinente
- Capacité de la formation à s'adresser à tous les publics en termes de contenu, langage, vocabulaire, prérequis, attentes...

Organisation :

- Respect de la réglementation en termes d'heures de formation, au minimum 40h
- Organisation de la formation en plusieurs temps de travail distincts et distants (minimum 2)
- Proposition d'une réflexion entre 2 temps de travail (expérimentation, observation, lecture...)
- Remise de l'attestation de présence, en complément du diplôme, au plus tard en fin de formation
- Recueil des motivations, attentes et besoins des futurs participants à la formation, en amont ou au début du module
- Adaptabilité de l'organisme en termes de lieu et de format de formation

Présentation d'un programme :

- Détaillé comprenant une présentation succincte des formateurs (fonction actuelle et parcours en ETP)
- En adéquation à la réglementation et aux besoins du public

Public

Le nombre de participants lors des modules sur l'ETP doit idéalement être en adéquation avec les principes pédagogiques de l'ETP. La répartition peut se faire en plusieurs sous-groupes.

La composition d'un groupe d'étudiants issus de différentes formations initiales apporte une plus-value.

Référentiels de formations

Appui sur

- Les recommandations nationales officielles dont celles de l'HAS et de l'INPES / Santé Publique France :

HAS : https://www.has-sante.fr/jcms/c_601290/fr/structuration-d-un-programme-d-education-therapeutique-du-patient-dans-le-champ-des-maladies-chroniques

INPES / Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>

- Le cadre légal : critères de déclaration des programmes des ARS, loi HPST...

ARS PDL : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/education-therapeutique-du-patient-3>

Loi HPST : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020879475/>

- Des références multiples et énoncées au cours de la formation (ex : fondements de l'ETP, sciences humaines, sociales et de l'éducation...)

Evaluation

EVALUATION

Enoncée dès le début de la formation

Des apprenants :

- en fin de formation et/ou à distance
- **de la satisfaction, des connaissances et compétences (contrôle continu / final, partiel incluant la thématique, auto-évaluation par les stagiaires, de l'ordre du ressenti quant à une montée en compétences), de la formation en tant que telle, du transfert des acquis**

Des formateurs :

- **Auto-évaluation du formateur**
- **Debriefing entre formateurs**
- **Pour lui-même et pour les autres formateurs**